

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 20 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 14).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ HOARAU Brigitte/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLLOT Nicole/ JAVEL François/ LOYHER Jeanne/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 58 au Rapport n° 19/4-013)/ LAGOURGUE Michel/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/4-002)/ HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

par NAILLET Philippe

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

CLAIN Claudette

par PESTEL René Louis

Pour toute la durée de la séance

VOLIA-GARNIER Laetitia

par KICHENIN Virgile

À son départ (18 h 23 / Rapport n° 19/4-022)

EUPHRASIE Didier

par ASSABY Maximilien

Pour toute la durée de la séance

MARCHAU Jean-Pierre

par BARDINOT Sonia

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

BAREIGTS Éricka

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

SILOTIA William

par CHOPINET Gérard

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

VITRY Faouzia

par TÉCHER Régis

À son départ (18 h 30 / Rapport n° 19/4-025)

HO-SHING Cynthia

par LAGOURGUE Michel

Les membres présents, au nombre de 44 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

| | | | | |
|-----|--|---|----------------------------------|---------------------|
| (1) | ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel | (Président) (délégués/ Ville) | au titre du CCAS de Saint-Denis | Rapport n° 19/4-016 |
| | ASSABY Maximilien | (lien de parenté) | au titre du CAP | |
| (2) | ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia | (Président) (délégués/ Ville) | au titre de CDÉ de Saint-Denis | |
| | COUDERC Alain | (élu délégué) | au titre de l'OMS de Saint-Denis | |
| | MAILLOT Gérald | sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne | à titre personnel | Rapport n° 19/4-033 |
| | MAILLOT Gérald | sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne | à titre personnel | Rapport n° 19/4-035 |
| | MAILLOT Gérald | sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne | à titre personnel | Rapport n° 19/4-038 |
| (2) | ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia | (Président) (délégués/ Ville) | au titre de CDÉ de Saint-Denis | Rapport n° 19/4-043 |
| (1) | ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel | (Président) (délégués/ Ville) | au titre du CCAS de Saint-Denis | |

CCAS Centre communal d'Action sociale
CDÉ Caisse des Écoles

CAP Club Animation Prévention
OMS Office municipal des Sports

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/4-004
(3) partie au Rapport n° 19/4-025

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194014-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

| | | | | |
|----------------------|--------|-----------|------------------------|--|
| JEAN-PIERRE Philippe | arrivé | à 17 h 25 | au Rapport n° 19/4-002 | |
| CLAIN Claudette | partie | à 17 h 31 | au Rapport n° 19/4-004 | <i>procuration à PESTEL René Louis</i> |
| BAREIGTS Éricka | partie | à 17 h 31 | au Rapport n° 19/4-004 | <i>procuration à ADAME Brigitte</i> |
| FOURNEL Dominique | arrivé | à 17 h 58 | au Rapport n° 19/4-013 | |
| EUPHRASIE Didier | parti | à 18 h 23 | au Rapport n° 19/4-022 | <i>procuration à ASSABY Maximilien</i> |
| HO-SHING Cynthia | partie | à 18 h 30 | au Rapport n° 19/4-025 | <i>procuration à LAGOURGUE Michel</i> |
| MAILLOT Gérald | parti | à 19 h 30 | au Rapport n° 19/4-044 | |

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

OBJET Affectation du Résultat 2018 de la Régie Marchés et Droits de Place

L'exécution du Budget 2018 de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle ressort du Compte administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part et du Compte de Gestion du Receveur municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part a fait apparaître un excédent cumulé de 238 892,92 € en Section d'Exploitation.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux régies dotées de l'autonomie financière, l'assemblée délibérante - le Conseil municipal en l'occurrence - doit maintenant se prononcer sur l'affectation de l'excédent d'exploitation de 238 892,92 €.

Compte tenu des besoins propres de la Régie Marchés et Droits de Place pour le financement de ses actions, il vous est proposé de vous prononcer sur l'affectation des deux excédents à hauteur de

238 892,92 € en Section d'Exploitation,

au Chapitre 002 du Budget supplémentaire qui vous est proposé au dossier suivant.

Je vous demande donc d'approuver l'affectation du Résultat 2018 de la Régie Marchés et Droits de Place.

OBJET **Affectation du Résultat 2018 de la Régie Marchés et Droits de Place**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/4-014 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Economie Marchande / Economie Solidaire » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve l'affectation du Résultat d'exploitation de 238 892,92 € au terme de l'exercice de 2018 à hauteur de

238 892,92 € en Section d'Exploitation,

somme qui sera reprise au Budget supplémentaire 2019 de la Régie Marchés et Droits de Place, dans le compte 002 en recettes de Fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194014-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019